

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1^{er}, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 420 Vœu relatif aux fermetures et à l'évolution de quatre bureaux de poste à Paris.

Le Conseil de Paris,

Considérant que le bureau de poste d'Anjou, situé au 7, rue d'Anjou dans le 8^e arrondissement, fermera ses portes au public le 7 novembre 2019 et que les usager·e·s seront orienté·e·s vers un nouveau point de contact « La Poste relais » ;

Considérant que La Poste prévoit la création d'un « La Poste Relais » supplémentaire dans le 9^e arrondissement pour faire suite au transfert du bureau de poste Rochechouart vers le carré pro entreprises de la rue Choron ;

Considérant que le bureau de poste de Citroën, situé rue Balard dans le 15^e arrondissement a fermé définitivement le 5 août, les usager·e·s étant orienté·e·s vers le bureau de poste Boucicaut, ou deux « La Poste relai » chez des commerçants, dont l'un n'est pas encore identifié ;

Considérant que La Poste projette de fermer définitivement le bureau de poste situé au 103 avenue de la République dans le 11^e arrondissement le 24 octobre 2019 et que, pour pallier cette fermeture de bureau, le Groupe La Poste prévoit d'ouvrir trois « La Poste Relais » dans le quartier;

Considérant que cette décision fait suite au souhait du propriétaire actuel des locaux occupés par La Poste d'augmenter le loyer de 300 % et que ce même propriétaire s'oppose aux mises aux normes PMR du site ;

Considérant qu'il est intolérable que la spéculation immobilière à Paris ait pour conséquences la fermeture de services publics ;

Considérant que le bureau du 103 avenue de la République est à proximité immédiate du quartier prioritaire de la politique de la ville « Belleville – Fontaine au Roi » ;

Considérant que les « La Poste Relais » n'offrent pas le même service aux usagers et aux usagères que les bureaux de poste de plein exercice dans lesquels officient des agent·e·s formé·e·s, qualifié·e·s et assermenté·e·s, délivrant ainsi un service de proximité de qualité et assurant ainsi du lien social au sein des quartiers ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitant·e·s, participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers, particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Considérant que depuis 2014, ce sont plus de 33 bureaux de poste de plein exercice qui ont fermé à Paris, et qu'un nombre considérable de « la Poste Relais » ont ouvert dans le même temps pour assurer le maillage postal à Paris ;

Considérant que même si le nombre de « points contacts » reste élevé à Paris, la qualité du maillage postal du territoire est dégradée par le nombre croissant de « La Poste Relais » qui sont loin de satisfaire les usager·e·s ;

Considérant les nombreux vœux adoptés par le Conseil de Paris interpellant le Groupe La Poste sur la qualité du maillage postal, et notamment le vœu de l'exécutif adopté en février 2018 qui demande que « le développement des Postes-relais » via des partenariats avec des entreprises de commerce de proximité ne se fasse pas au détriment du maillage territorial essentiel des bureaux de poste de plein exercice qui assurent auprès des Parisien·ne·s le service public postal » ;

Considérant l'avis de la Commission de présence postale territoriale du 15 février 2019 sur le futur contrat de maillage postal, qui a souligné l'importance d'avoir accès à toute l'offre du service public postal dans un même lieu, le bureau de poste ;

Considérant le vœu relatif au projet de fermeture du bureau de poste situé au 103 avenue de la République adopté par le conseil du 11^e arrondissement le 19 septembre 2019 ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu·e·s du Groupe communiste-front de gauche,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle le Groupe La Poste sur ces trois fermetures de bureaux qui dégradent le maillage postal ;
- Que la Maire de Paris interpelle le Groupe La Poste sur la substitution de bureaux de poste de plein exercice par des « La Poste Relais » qui sont loin d'offrir la même qualité de service aux usager·e·s ;
- Que la Maire de Paris interpelle le Groupe La Poste afin que, pour pallier la fermeture du bureau du 103 boulevard de la République, il ouvre un bureau de poste dans ce quartier ;
- Que la Ville de Paris travaille avec le Groupe La Poste afin d'identifier les lieux qui pourraient accueillir un bureau de poste en remplacement de celui du 103 avenue de la République.